

LE JOURNAL DE LA RENTREE

2018 - 2019

CALENDRIER DE RENTRÉE

OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION DURANT L'ETE 2018

Les services administratifs seront fermés à compter du Vendredi 13 juillet au soir et vous accueillerez de nouveau le mercredi 22 août à partir de 9h00.

MERCREDI 29 AOUT

- De 08 H 00 à 10 H 00 : Tests Section Internationale pour ceux qui n'ont pu le faire en Mai. (Uniquement pour les élèves convoqués aux Tests).
- A 10 H 00 : Visite de l'établissement pour les nouveaux élèves qui le souhaitent.
Les parents peuvent les accompagner. Deux circuits sont proposés : Collège ; Lycée. (Durée 1H30)

LUNDI 3 SEPTEMBRE

- 08 H 30 : Rentrée des **Classes Préparatoires** en salle des devoirs
- 10 H 00 : Rentrée des **classes de Terminale** en salle des devoirs
- 10 H 00 : Rentrée des **classes de Sixième** sur la cour du Collège
Les 6èmes seront libérés de cours le mardi 04 septembre.
- 14 H 00 : Rentrée des **classes de Seconde** en salle des devoirs
*Les élèves de 2^{nde} iront en journée d'intégration le mardi 04 septembre.
Les cours normaux débiteront le mercredi 05 septembre.*

MARDI 4 SEPTEMBRE

- 9 H 00 : Rentrée des **classes de Troisième** en salle des devoirs
- 9 H 30 : Rentrée des **classes de Quatrième** sur la cour du Collège
- 10 H 00 : Rentrée des **classes de Cinquième** sur la cour du Collège
- 10 H 00 : Rentrée des **classes de Première** en salle des devoirs

PHOTOS DE CLASSE

- **LUNDI 3 SEPTEMBRE** pour les Classes Préparatoires
- **LUNDI 10 ET MARDI 11 SEPTEMBRE** pour le collège et le lycée

MESSE DE RENTREE

- **MERCREDI 19 SEPTEMBRE à 11 H 00 en salle des devoirs.**

REUNIONS DE PARENTS A 18H30 (sauf C.P.G.E.)

6 ^{ème} : Le 11 septembre	Term : Le 20 septembre	1 ^{ère} : Le 27 septembre
2 ^{nde} : Le 13 septembre	5 ^{ème} : Le 24 septembre	C.P.G.E. : Le 20 octobre à <u>9h30</u>
3 ^{ème} : Le 17 septembre	4 ^{ème} : Le 25 septembre	

JOURNEE PEDAGOGIQUE

Les élèves n'auront pas de cours le lundi 7 janvier 2019.

CALENDRIER ANNUEL

VACANCES

TOUSSAINT : Du Vendredi 19 octobre 2018 après la classe au Lundi 5 novembre 2018 au matin

NOËL : Du vendredi 21 décembre 2018 après la classe au lundi 7 janvier 2019 au matin

HIVER : Du vendredi 8 février 2019 après la classe au lundi 25 février 2019 au matin

PRINTEMPS : Du vendredi 5 avril 2019 après la classe au mardi 23 avril 2019 au matin

ETE : Le vendredi 5 juillet 2019 après la classe ; mais la fin des cours sera fixée en fonction des dates d'examens

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

➤ Collège

1^{er} trimestre : du 3 septembre 2018 au 23 novembre 2018

2^{ème} trimestre : du 26 novembre 2018 au 8 mars 2019

3^{ème} trimestre : du **11 mars 2019** au 31 mai 2019

➤ Lycée

1^{er} semestre : du 3 septembre 2018 au 18 janvier 2019

2^{ème} semestre : du 21 janvier 2019 au 31 mai 2019

HORAIRES

❖ **COLLEGE** :

- 8 H 00 – 11 H 55 (11 H 30 en 6^{ème})
13 H 25 – 17 H 20 (16 H 30 ou 16 H 50 en 6^{ème})

❖ **LYCEE** :

- 8 H 00 – 11 H 55 (ou 13 H 00)
13 H 25 – 17 H 20

NB : Si, au moment de l'inscription auprès des compagnies de car, un souci se présentait, n'hésitez pas à le faire savoir dès la réouverture du secrétariat, sachant que notre souci est d'œuvrer dans l'intérêt des élèves tout en respectant les contraintes familiales du mieux que nous pouvons.

ADMINISTRATION

Horaires

Le secrétariat est ouvert **du lundi au vendredi de 8 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 00. Le secrétariat du collège est fermé le mercredi après-midi.**

(Tél : 02.98.44.76.82)

Le bureau de la comptabilité (facturation, self) **est ouvert de 9 H à 17 H 15. Il est fermé le mercredi.**

(Tél : 02.98.44.54.14)

Assurance

Il n'y a pas lieu de fournir d'attestation d'assurance à l'établissement. Le contrat souscrit par l'établissement est un contrat global. Si votre enfant est victime d'un accident, il bénéficie automatiquement des garanties de l'Individuelle Accident. Il est couvert toute l'année, 24 h sur 24, 7 jours sur 7. La déclaration devra être effectuée au plus tard dans les 5 jours après l'accident, auprès du secrétariat élèves.

Nouveauté : *Tout au long de l'année, vous pourrez télécharger directement l'attestation d'assurance scolaire pour votre enfant dans l'espace Parents d'Elèves sur www.msc-assurance.fr*

Certificats de scolarité

Les imprimés des Caisses d'Allocations Familiales ou autres, à faire compléter par l'établissement concernant la situation des enfants de + de 16 ans, ne doivent, en aucun cas, être joints au dossier de rentrée de l'élève.

Des certificats de scolarité vous seront remis par l'intermédiaire de vos enfants à compter de la mi-septembre.

Ils seront à photocopier pour tous organismes demandeurs.

Prélèvement automatique

Mandat d'autorisation de prélèvements annuels à expédier pour le 20 août au service comptabilité.

(Prélèvement sur 10 mensualités d'octobre à juillet)

Pour les voyages, possibilité de prélèvement automatique en 8 échéances de décembre à juillet.

Casiers

Le contrat de location de casier est disponible sur notre site internet : www.sainte-anne-brest.fr

Il est à transmettre, dûment complété aux établissements PAILLARD, si vous souhaitez que votre enfant en possède un.

AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES D'EXAMEN POUR CAUSE DE SITUATION DE HANDICAP.

DISPENSE TOTALE OU PARTIELLE DES ÉPREUVES D'EPS DU BACCALAURÉAT

Les familles qui ont un enfant susceptible de bénéficier de mesures d'aménagement des épreuves pour le DNB en 3ème, les épreuves anticipées du Bac général en 1ère et du Baccalauréat en terminale, sont priées de se faire connaître auprès du CPE dès la rentrée scolaire. Un dossier leur sera remis avant les vacances de la Toussaint pour initier leur demande.

Les élèves susceptibles d'être exemptés pour les épreuves d'EPS du Baccalauréat en terminale fourniront au plus tôt à leur professeur concerné, avec copie au CPE, la dispense établie par un médecin généraliste ou spécialiste.

Ils seront convoqués ultérieurement devant le médecin scolaire pour l'établissement d'une dispense totale ou partielle des épreuves d'EPS.

CARNET DE CORRESPONDANCE

Il sera remis à chaque élève à la rentrée. On y trouvera le règlement de l'école.

Ce règlement sera à signer par l'élève et les parents dès le soir de la rentrée.

A noter que 2 carnets seront mis en place, 1 pour les collégiens et 1 pour les lycéens.

Pour tout problème concernant votre enfant, n'hésitez pas à contacter les responsables de la Vie Scolaire :

- au **Collège** au 02 98 44 37 38 (sauf le mercredi après-midi)
- au **Lycée** au 02 98 44 37 47

FOURNITURES SCOLAIRES ET LIVRES

➤ **Livres**

Les élèves, de la 6^{ème} à la Terminale, recevront leurs livres le jour de la rentrée.

NB : Le jour de la rentrée, les collégiens prévoiront simplement de quoi écrire. Il est inutile de surcharger les cartables.

Les lycéens se muniront de leur agenda et d'un trieur.

➤ **Fournitures scolaires :** Tous les élèves du Collège reçoivent une liste de fournitures ci-jointe.

INFORMATIQUE

Les élèves doivent utiliser un mot de passe pour accéder au réseau informatique. Un mot de passe individuel est donné à chacun dès son arrivée au collège ou au lycée et reste valable tout au long de la scolarité à Sainte-Anne. Il ouvre un compte individuel et personnel sur le réseau. Il n'est pas légal d'accéder aux données d'un autre compte que le sien. Pour protéger ses données, ne pas divulguer son mot de passe.

Tout élève de l'établissement signera la charte informatique permettant une utilisation générale du réseau.

SELF ET CAFETERIA

Les élèves disposeront tous dès la rentrée d'une carte de restauration :

pour les collégiens, une carte avec un compte self ; pour les lycéens, une carte avec 2 comptes (self et cafétéria) qu'ils devront approvisionner séparément.

Les élèves pourront déjeuner au self et à la cafétéria dès la rentrée à partir du 3 septembre.

Le document concernant l'abonnement au self sera distribué aux élèves dans les classes par leur professeur principal, durant la première semaine de rentrée.

Ce document sera à retourner après appréciation de leur emploi du temps et en tout état de cause pour **le 17 septembre 2018 au plus tard**. Les repas consommés entre le 3 et le 14 septembre 2018 seront facturés lors de la première facturation d'octobre 2018.

N.B : Les lycéens qui souhaitent déjeuner à la cafeteria dès le 1^{er} jour doivent faire un règlement d'un montant minimum de 20 euros **pour le 20 Août** à la comptabilité, afin d'approvisionner leurs comptes.

STATIONNEMENT

Le parking (rue Lamotte-Picquet) est réservé aux professeurs et au personnel de l'établissement.

Pour des raisons de sécurité, il est toutefois demandé aux familles de n'utiliser ce parking qu'en cas de stricte nécessité. Vous pouvez vous garer dans les rues qui jouxtent Sainte-Anne ou sur le parking de la Porte de la Brasserie.

RENDEZ-VOUS...

Madame BEAUVILLARD, Directrice est à la disposition des parents, sur rendez-vous (à prendre par courrier ou par téléphone au secrétariat de direction).